

Projet photovoltaïque de La Fage Montivernoux



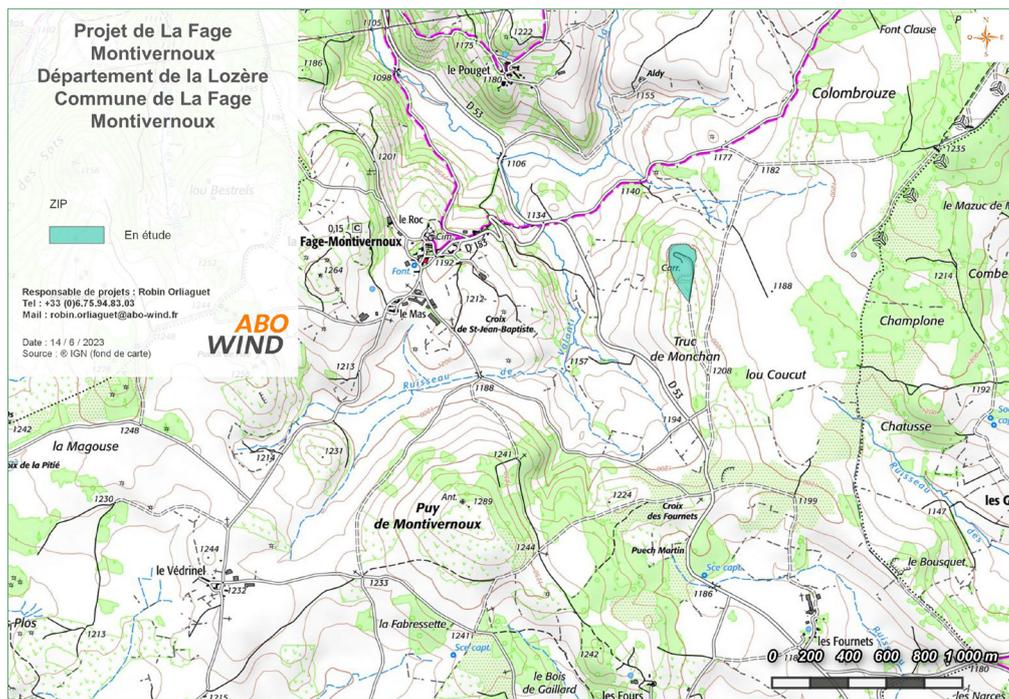
Bulletin d'information n°1 - Juillet 2023

Ce premier bulletin d'information a pour objectif d'expliquer notre démarche de développement d'un projet de parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Fage Montivernoux, dans le département de la Lozère.

Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part, par mail ou téléphone. Les coordonnées du responsable du projet sont indiquées au dos de ce bulletin.

Localisation du projet

Le site retenu présente l'ensemble des caractéristiques requises pour accueillir un parc photovoltaïque :



- La réutilisation d'un site dégradé ;
- Un bon ensoleillement ;
- Un profil topographique aplani ;
- Une absence d'ombrage ;
- Une orientation de la parcelle adaptée ;
- Des possibilités d'accès et de raccordement à proximité.

La zone d'étude, en verte sur la carte, est située sur le site d'une ancienne carrière de basalte exploitée par la SARL PRUNIERES BTP, au lieu-dit « truc de Monchan ».

La section de La Fage Montivernoux est propriétaire des parcelles et souhaite les valoriser grâce à la production d'énergie renouvelable.

Printemps 2022

- Première rencontre de la mairie de La Fage Montivernoux
- Présentation du projet à la Section
- ABO Wind est sélectionnée pour développer le projet photovoltaïque
- Signatures des accords fonciers
- Consultations des services de l'État

Automne - Hiver 2022/2023

- Validation par ENEDIS de la faisabilité du futur raccordement
- Lancement des études naturalistes : faune – flore – milieux naturels

Printemps - été 2023

- Lancement de l'étude paysagère
- Définition des enjeux naturalistes et paysagers
- 1^{er} bulletin d'information

Les prochaines étapes : (dates prévisionnelles)

2^{ème} semestre 2023

- Dimensionnement du projet
- 2^{ème} bulletin d'information et concertation préalable

2024

- Finalisation de l'étude d'impact
- Dépôt du dossier de permis de construire

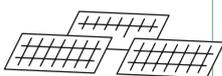
2024 - 2025

- Instruction du dossier
- Enquête publique
- Financement du projet
- Finalisation du dossier de raccordement

2025 - 2026

- Construction du parc
- Raccordement et mise en service.

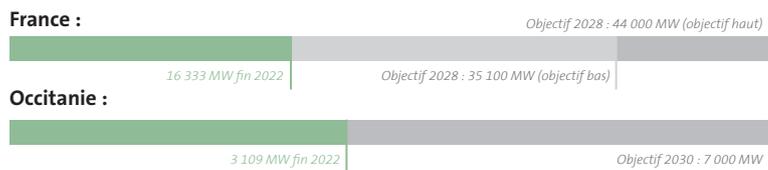
Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



Le photovoltaïque et la transition énergétique

Nous traversons actuellement une crise énergétique et climatique préoccupante. Elle se traduit par une hausse des prix de l'énergie, un risque d'approvisionnement insuffisant pouvant mener à des coupures d'électricité, et une recrudescence et intensification des phénomènes météorologiques extrêmes. Ce constat alarmant est repris à de multiples reprises dans le dernier rapport du GIEC : nous avons 3 ans pour inverser la tendance et enclencher une baisse de 5% par an des émissions de gaz à effet de serre, et limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Selon RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, les énergies renouvelables devront couvrir au moins 50% de notre consommation électrique en France en 2050 (quelque soit le scénario envisagé) pour remplacer les énergies fossiles polluantes et pallier le rythme de renouvellement du parc nucléaire vieillissant.

En ce qui concerne l'énergie photovoltaïque, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) au niveau national, et à horizon 2030 par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en Occitanie. Ces objectifs sont loin d'être atteints au vu de la puissance raccordée fin 2022 (source: SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE) :



Le projet photovoltaïque de La Fage Montivernoux s'inscrit pleinement dans les objectifs définis par la région Occitanie mais aussi dans la logique de décarbonation de notre mix énergétique.

L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Comportant les volets faune, flore et milieux naturels et paysager, elle vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné (*Source et accès aux textes de loi : www.ecologique-solidaire.gouv.fr*).

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc, tel que le projet de parc photovoltaïque de La Fage Montivernoux y sont soumis. Une étude d'impact, qui relève de la responsabilité du maître d'ouvrage, va donc être réalisée pour le projet.

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :



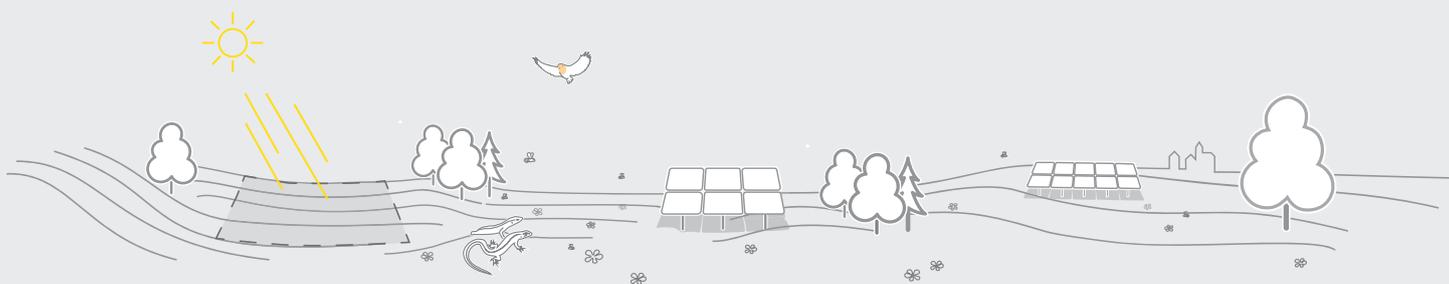
1. Etat initial : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.

2. Evaluation des impacts : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc photovoltaïque définis. Il y a généralement plusieurs variantes. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.

3. Proposition de mesures : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

Développement d'un projet photovoltaïque



1. Potentiel du site

2 à 3 mois

- Estimer l'intensité et la fréquence de l'ensoleillement.
- Adapter l'implantation en évitant les pentes et ombrages.
- Évaluer le potentiel de production d'énergie.

2. Études naturalistes

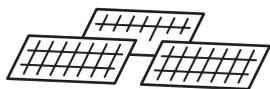
6 à 12 mois

- Réaliser l'inventaire des espèces (faune, flore) et des milieux naturels.
- Identifier les enjeux et adapter l'implantation.
- Mener une veille sur les espèces et espaces naturels protégés.

3. Étude paysagère

1 à 3 mois

- Etablir un état initial des composantes du paysage.
- Déterminer les perceptions du futur parc et enjeux depuis différents points de vue.
- Intégrer au mieux le projet dans l'environnement paysager.



Choix du scénario

Aujourd'hui, l'emplacement exact, le nombre et le type de structures ne sont pas encore connus. En combinant les résultats des différentes études, des enjeux observés sur le site et dans un périmètre défini autour, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.



La valorisation d'un site dégradé

Le site envisagé pour accueillir le parc photovoltaïque est une ancienne carrière de basalte, exploitée depuis 1990 par plusieurs exploitants qui se sont succédés.

En décembre 2020 la société lozérienne de granulats cesse totalement l'activité du site de la carrière et confirme la remise en état du site.

Une réflexion a alors été menée par la Mairie de La Fage Montivernoux qui souhaite que le site conserve une vocation économique, tout en prévoyant une activité compatible avec ses usages passés. **L'installation de panneaux photovoltaïques et la production d'électricité renouvelable se sont avérés être le choix le plus adapté.**

Les élus locaux ont commencé à échanger sur l'opportunité d'un projet photovoltaïque avec la société ABO Wind au printemps 2022. Le projet a ensuite été présenté et soumis au vote de la Section de La Fage Montivernoux.

Avec un Conseil Municipal unanime et une majorité de votes au sein de la Section en faveur de la pose de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne carrière, le développement du projet a pu être initié.

La communication tout au long du projet



ABO Wind a particulièrement à cœur de partager une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet. Cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de moments d'échanges privilégiés avec ABO Wind.

De plus, en amont de l'enquête publique, une concertation préalable volontaire formelle sera organisée. Elle se tiendra au moment du dimensionnement du projet, avec une mise à disposition d'un dossier de concertation durant une période définie en mairie et en version électronique téléchargeable sur la page internet dédiée au projet. Le bilan de la concertation sera rendu public et indiquera les mesures prises par le maître d'ouvrage pour prendre en compte les enseignements tirés de la concertation. Les modalités seront communiquées le moment venu.

D'ores et déjà, le responsable de projet est joignable par téléphone ou email (coordonnées ci-dessous).

Aussi, une page internet dédiée au projet a été créée et est accessible au lien suivant :

 www.abo-wind.com/fr > Zone d'information > Nos projets > Occitanie > Projet photovoltaïque de La Fage Montivernoux



ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 160 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 355 MW pour alimenter jusqu'à 360 000 personnes avec de l'électricité propre.



Contacts

Responsable du projet

Robin Orliaguet
Tél. : 06.75.94.83.03
robin.orliaguet@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr

SOLAR

**ABO
WIND**